



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

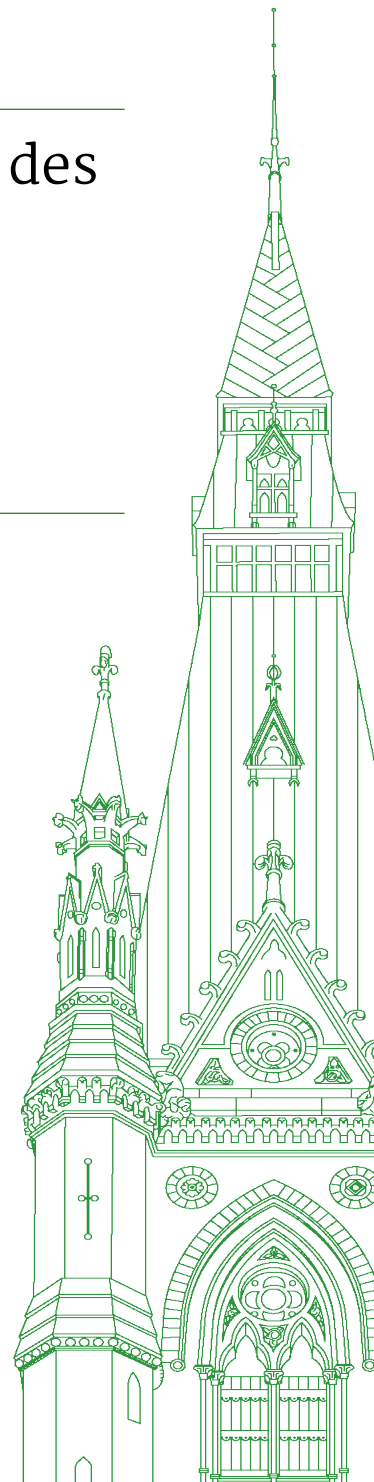
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 6 novembre 2025

Président : Chris Bittle





## Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 6 novembre 2025

• (1105)

[Traduction]

**Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)):** La séance est ouverte.

Bienvenue à la 11<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit, pour la première heure, dans le cadre de son étude sur les enjeux concernant le vote par bulletin spécial, et pour la deuxième heure, dans le cadre de son étude sur les formulaires et les lignes directrices sur la procédure et l'interprétation du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique — voilà qui semble passionnant —, et pour fournir des directives de rédaction à nos analystes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent être présents dans la salle ou participer à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant d'aller plus loin, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices écrites au dos des cartes sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio en vue de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Il y a un code QR avec une vidéo; prenez le temps d'y jeter un coup d'œil.

J'ai quelques observations à l'intention des membres du Comité.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour les membres sur Zoom, vous connaissez la procédure. Levez la main, s'il vous plaît.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins pour la réunion d'aujourd'hui.

À titre personnel, nous accueillons Daniel Scuka.

Nous recevons également Timothy Veale, directeur de Grits Abroad.

Vous disposez de cinq minutes chacun pour votre déclaration liminaire.

Monsieur Veale, je crois comprendre que vous allez commencer.

**Timothy Veale (directeur, Grits Abroad):** Bonsoir de Hong Kong et salutations à chacun d'entre vous.

Tout d'abord, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous. Je m'appelle Timothy Veale.

Je vais décrire un problème auquel font face notre pays et nos concitoyens.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres pour situer les choses dans leur contexte. Près de cinq millions de Canadiens vivent à l'extérieur du pays. La diaspora canadienne serait ainsi la cinquième province la plus peuplée, regroupant plus de 10 % de la population nationale. Seulement là où je me trouve actuellement, à Hong Kong, il y a près de 400 000 Canadiens.

Si on considère que 72 % des citoyens canadiens à l'étranger ont le droit de vote — en utilisant la même proportion que pour les résidents canadiens —, alors près de 3,5 millions d'expatriés canadiens avaient le droit de participer aux dernières élections fédérales, mais seulement 100 000 trousse de vote ont été demandées, et un peu plus de la moitié, soit 57 %, ont été retournées. C'est un taux de conversion très faible.

Quelque 100 000 personnes voulaient voter, mais elles n'ont pas toutes pu le faire. Cela montre bien qu'il y a un problème technique. Avec seulement 57 000 électeurs, le taux de participation est légèrement supérieur à 1 %. Ce n'est pas suffisant. C'est un taux de participation de 1,7 %, pour être précis, et c'est tout simplement inacceptable. Il y a donc un problème structurel.

En comparaison, les Américains à l'étranger nous dament le pion à ce chapitre dans une proportion de huit contre un. Imaginez si c'était le pointage d'un match de la finale de la Coupe Stanley, des récentes Séries mondiales ou encore des Jeux olympiques. Les Français, les Italiens et les Portugais vivant à l'étranger font également mieux que nous, et ce, dans une proportion pouvant atteindre 35 contre un.

Il n'en demeure pas moins que la diaspora de citoyens canadiens est en pleine croissance et est déjà plus importante que celle des Français, des Italiens et des Portugais. En fait, elle est presque aussi populeuse que la diaspora américaine, mais nous sommes largement dépassés dans tous les cas. Nous avons donc un problème.

Trois principaux types d'obstacles sont à l'origine de ce problème. Ils sont respectivement d'ordre technique, structurel et politique. Si on ne fait rien pour rectifier le tir, c'est notre nation qui va en souffrir.

Il y a d'abord les obstacles d'ordre technique. Les mécanismes de vote sont limités. Les Canadiens vivant à l'étranger peuvent uniquement voter par la poste. Il ne leur est pas possible de voter électroniquement ou en personne de façon officielle. Les trousse de vote ne peuvent être envoyées par la poste qu'après l'émission du bref d'élection. Une campagne de 38 jours n'est guère propice à l'obtention de résultats supérieurs à ce taux de conversion de 57 % dont nous venons de parler. Comme tous les électeurs dans notre situation, M. Scuka et moi-même devons faire trois choses.

Nous devons demander à être inscrits sur la liste électorale. Il nous faut attendre que cette approbation nous soit envoyée par la poste dans l'un des 200 pays de la planète. Je suis sûr que tout le monde peut comprendre que ce ne sont pas tous les pays qui ont des services postaux efficaces. C'est ainsi que nous pouvons recevoir la trousse de vote. Ensuite, nous devons avoir recours aux mêmes services postaux déficients pour retourner notre vote à Élections Canada avant la date limite pour qu'il soit pris en compte. Je répète qu'une campagne de 38 jours ne se prête pas du tout à ce genre d'exercice.

J'espère que mon vote a été compté. En fait, je ne peux pas le savoir avec cette certitude. J'espère seulement que je faisais partie des 57 % dont le vote a été comptabilisé. J'ai présenté ma demande plus tôt, mais je ne sais tout simplement pas ce qu'il est advenu de mon vote. Nous n'avons pas l'infrastructure moderne — numérique, régionale et logistique — nécessaire pour permettre à un électoralat mondial de participer à nos scrutins.

Il y a ensuite les obstacles structurels. Nous n'avons pas de représentation directe au Parlement. Contrairement à la France, à l'Italie et au Portugal qui ont des députés à l'étranger, le Canada n'accorde aucun siège parlementaire aux citoyens non résidents.

Personne ne communique avec nous pour obtenir notre vote. Cela n'arrive jamais, même si les décisions qui ont une incidence sur nous, comme, par exemple, la citoyenneté des futurs membres de notre famille, sont prises par des politiciens élus. Rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous, s'il vous plaît.

Cela a des répercussions, y compris, bien sûr, l'exclusion du processus politique. De nombreux Canadiens non résidents sont en fait privés de leurs droits par ce qui pourrait être considéré comme un découpage arbitraire non intentionnel, mais structurel. Il s'ensuit une érosion de la légitimité démocratique. Il devient ainsi plus difficile pour le Canada de prétendre prôner l'inclusivité et l'égalité démocratiques, et encore plus quand il se présente comme étant le défenseur mondial des normes en la matière.

Cela crée des occasions manquées d'engagement, d'investissement et d'édification de la nation au sein d'une vaste diaspora pleine de talent. En fait, les solutions pourraient aussi avoir des répercussions géopolitiques bénéfiques pour le Canada.

Je vais conclure en vous proposant quelques pistes de solution.

**Le président:** Pouvez-vous conclure en quelques secondes? Votre temps est écoulé. Vous aurez amplement l'occasion de nous en dire davantage en répondant aux questions des membres du Comité.

**Timothy Veale:** D'accord.

Le troisième type d'obstacles est d'ordre politique. La solution réside, je l'espère, dans le dialogue qui, comme celui que nous avons aujourd'hui, nous aidera à nous attaquer à ces obstacles.

Je vais m'arrêter ici. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président:** Merci beaucoup.

Je sais qu'il est minuit ou 1 heure du matin à Hong Kong. Le Comité vous est d'autant plus reconnaissant de votre témoignage.

Monsieur Scuka, vous avez cinq minutes.

• (1110)

**Daniel Scuka (à titre personnel):** Bonjour, monsieur le président.

Merci beaucoup de me donner l'occasion de comparaître et de vous faire part de mes réflexions sur les problèmes liés au vote par bulletin spécial, ainsi que sur les difficultés auxquelles sont confrontés les électeurs canadiens vivant à l'étranger.

Je m'appelle Daniel Scuka. Je vous parle depuis l'Allemagne. Je suis né et j'ai grandi à Toronto. À la suite de mon service dans les Forces canadiennes, je vis à l'extérieur du Canada depuis 1994, d'abord au Japon et maintenant en Allemagne, près de Francfort.

Je travaille actuellement pour l'Agence spatiale européenne au centre de contrôle des missions, où je suis l'un des deux seuls Canadiens et le seul qui ait été malheureux lundi, car mon compatriote n'est pas, pour une raison qui m'échappe, un partisan des Blue Jays.

Je fais allusion à ma déception d'amateur de baseball en partie dans le cadre de ma thérapie faisant suite à la défaite et, plus important encore, pour souligner le fait que de nos jours, avec le flux de nouvelles et tout ce qui l'accompagne, les liens entre le Canada et le reste du monde, y compris nous, les Canadiens, où que nous soyons, sont illimités, étroits et instantanés. Auparavant, un ou deux océans nous séparaient du Canada. Nous sommes maintenant à un clic de souris de notre mère patrie.

En 2019, nous avons tous pu nous réjouir de la décision de la Cour suprême suivant laquelle les Canadiens qui vivent à l'étranger peuvent participer aux élections fédérales au même titre que ceux qui résident au Canada. À mon avis, on venait ainsi d'établir et de confirmer cet élément tout à fait fondamental de la citoyenneté et de l'identité canadiennes qu'est le droit de vote.

Grâce à une loi habilitante subséquente — et sans doute aux efforts considérables d'Élections Canada —, les premières mesures devant permettre le vote à l'étranger ont été mises en place. Depuis 2019, comme l'a mentionné mon ami, M. Veale, nous faisons partie des quelque 3,5 millions de Canadiens à l'étranger qui ont pu voter.

Il y a maintenant un Registre international des électeurs. Nous communiquons régulièrement par courriel et par téléphone avec Élections Canada. Le mécanisme de vote par correspondance a été amélioré, mais un droit conféré n'est pas automatiquement un droit pleinement exercé, comme M. Veale l'a si clairement illustré avec les chiffres qu'il nous a cités.

Les électeurs canadiens à l'étranger sont assez nombreux pour influencer sur le résultat des élections dans un certain nombre de circonscriptions au pays, ce qui nous rappelle à tous que dans une démocratie saine, chaque vote compte.

Pour ajouter aux commentaires de M. Veale sur les obstacles structurels et techniques, j'aimerais souligner les points suivants.

D'après ce que je suis à même de constater, peu de candidats, voire aucun, consacrent du temps ou des ressources pendant les campagnes électorales à la communication de leur plateforme, de leurs idées ou de leurs messages, ou à la mobilisation des électeurs, à l'extérieur de leur circonscription. Vous, qui êtes sortis vainqueurs d'une élection, le savez mieux que moi, mais je crois qu'aucun candidat en plein cœur d'une campagne — surtout lorsqu'elle ne dure que 30 ou 40 jours — ne pense d'emblée aux électeurs à l'extérieur des limites géographiques de sa circonscription. Par le passé, ce n'était pas nécessaire. Aujourd'hui, c'est différent.

Par conséquent, tout candidat qui a une forte présence numérique sur les médias sociaux, sur son propre site Web ou sur le site Web du parti — qu'il s'agisse d'un balado, d'assemblées publiques virtuelles ou de quoi que ce soit d'autre — en tire un avantage par rapport à un candidat qui est absent de ces plateformes. Comme M. Veale l'a mentionné, il s'agit d'un argument de poids en faveur de la création de sièges réservés à la Chambre des communes pour représenter les électeurs vivant à l'étranger, ce qui obligerait les candidats à concentrer tous leurs efforts sur les membres de la diaspora canadienne.

Je n'ai trouvé aucune source publique qui confirmerait qu'Élections Canada indique aux candidats, lorsqu'on leur fournit une liste des électeurs de leur circonscription, lesquels de ces électeurs ou combien d'entre eux vivent à l'étranger. Cela devrait se faire automatiquement.

Avec le système actuel de vote par correspondance, il y a toujours le risque qu'un électeur ne puisse pas retourner son bulletin de vote assez rapidement. J'ai déjà payé l'équivalent de 60 \$ canadiens pour m'assurer que mon bulletin de vote soit retourné à temps, car il avait fallu beaucoup de temps pour que je le reçoive.

J'exhorte le Comité à envisager des amendements aux lois existantes afin de permettre à Élections Canada de mettre en œuvre un nouveau système de vote à l'étranger pouvant notamment comprendre le vote en personne ou le dépôt du bulletin de vote dans les consulats ou les ambassades, le retour du bulletin par service de messagerie avec repérage pouvant être prépayé, et une plateforme numérique permettant l'émission et le retour des bulletins et autres documents.

Élections Canada devrait en outre optimiser dans toute la mesure du possible le recours à des outils numériques pour le vote à l'étranger. Il faudrait tout au moins permettre aux électeurs à l'étranger de se connecter pour suivre le traitement de leur bulletin de vote. À l'instar de M. Veale, je n'ai aucun moyen de savoir si mon bulletin de vote pour les élections d'avril a été bel et bien comptabilisé ou même s'il s'est rendu à destination.

Je vais maintenant conclure.

• (1115)

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui, et merci en particulier à l'équipe technique et administrative qui a pris toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité de l'attention qu'ils portent à cet enjeu vital et fondamental du vote des Canadiens à l'étranger. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président:** Merci beaucoup. Je vous remercie d'avoir parlé du traumatisme collectif causé par les Blue Jays. Je n'en suis pas revenu non plus, mais je me réjouis de constater qu'il y a des gens à l'étranger qui partagent notre chagrin.

Nous passons maintenant à M. Cooper, du Parti conservateur, pour une période de six minutes.

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Merci, monsieur le président, et merci aux témoins.

Monsieur Scuka, je vais vous poser une question pour reprendre là où vous vous êtes arrêté à la fin de votre déclaration. Vous avez suggéré des modifications à la Loi électorale du Canada en ce qui concerne le vote par d'autres moyens que la poste, y compris dans

les ambassades. Je regarde l'article 228 de la Loi électorale du Canada, et c'est déjà prévu.

**Daniel Scuka:** Je vous remercie de l'avoir souligné. Je n'ai pas moi-même trouvé cette confirmation, mais ce n'est qu'un moyen de plus pour voter. Il est tout de même formidable que ce soit autorisé et que l'on puisse s'en prévaloir. Il pourrait aussi y avoir le dépôt des bulletins de vote, mais ceux parmi nous qui ne vivent pas à proximité d'une ambassade ou d'un consulat n'auraient pas nécessairement la possibilité de s'y rendre, même si cela était permis. Je vous dirais encore une fois qu'il serait extrêmement utile que l'on puisse renvoyer son bulletin de vote par messagerie avec repérage, en ajoutant la possibilité que ce service soit prépayé. Ce que je préconise, c'est d'élargir la gamme des moyens mis à la disposition des électeurs pour retourner leur bulletin de vote.

**Michael Cooper:** Je vous remercie.

On a parlé d'obstacles. Je comprends ce que vous dites, monsieur Scuka, quand vous indiquez avoir déboursé 60 \$ pour retourner un bulletin de vote. On pourrait effectivement considérer qu'il s'agit d'un obstacle.

Il serait toutefois difficile d'imaginer un processus d'inscription plus facile pour voter en tant que Canadien à l'étranger. C'est un formulaire d'une page. Vous le signez, vous fournissez la preuve que vous êtes né au Canada et que vous êtes citoyen canadien. Vous pouvez pour ce faire produire une copie de votre passeport, un certificat ou une carte de citoyenneté ou encore un certificat de naissance, puis faire parvenir le tout à Élections Canada. Comment cela pourrait-il être plus facile?

**Daniel Scuka:** Ce n'est pas qu'il y ait un élément précis qui fasse obstacle au vote. C'est l'ensemble du processus qui n'encourage pas un nombre suffisant d'électeurs canadiens à voter et, comme l'a souligné M. Veale, les chiffres sont on ne peut plus éloquents.

Il s'agit effectivement d'un seul formulaire, mais j'ai dû échanger une bonne vingtaine de courriels avec Élections Canada au fil des deux dernières années simplement pour confirmer ma dernière adresse au Canada. C'est un gros problème, parce qu'Élections Canada vous lie à la circonscription dans laquelle vous résidiez avant de quitter le pays, mais c'est loin d'être aussi clair qu'on serait porté à le croire. De plus, après une vingtaine d'années à l'extérieur d'un pays, ce lien, pour moi comme pour n'importe quel électeur, devient un peu flou.

Il ne s'agit donc pas d'une chose en particulier; c'est toute la question de savoir si je vais recevoir assez rapidement la trousse dans ma boîte aux lettres au bout de la rue et si je peux faire confiance à Élections Canada pour la suite des choses. Tout semble bien se passer, mais je n'en ai pas la certitude; mon vote a-t-il été bien reçu? Je ne reçois aucune confirmation d'Élections Canada. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une seule chose, comme vous l'avez souligné; il y a un problème avec le processus dans son ensemble et je pense que les chiffres de M. Veale en témoignent très éloquemment.

**Michael Cooper:** À titre de précision, une fois que vous avez rempli la demande et que votre nom est ajouté au Registre international des électeurs, vous allez recevoir une trousse de vote au début de chaque période électorale par la suite, sans avoir à présenter une nouvelle demande. Est-ce bien cela?

**Daniel Scuka:** Tout à fait.

**Michael Cooper:** Par conséquent, je suppose que vous recevez une trousse de vote assez tôt pendant la période électorale. Est-ce juste? Est-ce ainsi que les choses se passent?

• (1120)

**Daniel Scuka:** Durant la dernière campagne électorale, où le bref a été annoncé — la campagne a duré entre 37 et 39 jours au total, mais ne me citez pas sur ces chiffres —, il a fallu plusieurs semaines pour que je reçoive les documents dans ma boîte aux lettres. Cela a pris un certain temps. Je suis un électeur. Je veux examiner tous les candidats. Je dois passer du temps à faire des recherches sur les candidats qui se présentent dans ma circonscription. Je veux en savoir plus sur eux. Comme je l'ai mentionné, les candidats qui ont une présence numérique plus forte attirent vraiment mon attention plus rapidement, peu importe leur parti ou leur affiliation.

J'ai dû prendre ma décision, remplir mon bulletin de vote et le renvoyer avec un suivi, car je voulais savoir s'il s'était rendu à destination. Au final, le suivi a échoué. Encore une fois, comme M. Veale l'a mentionné, l'échéancier de notre campagne semble devenir de plus en plus serré, et pourtant, le système postal traditionnel...

Pourquoi Élections Canada ne peut pas simplement avoir une plateforme sur laquelle je peux me connecter et, 24 heures après la délivrance du bref, télécharger le bulletin de vote en format PDF, comme le fait mon épouse, qui est une électrice américaine? Je pourrais simplement l'imprimer ici, le remplir et l'envoyer immédiatement par la poste. Pourquoi dois-je attendre un document papier venant du Canada?

**Le président:** Je vous remercie.

Madame Brière, allez-y, je vous prie.

**L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins. Je vais poser mes questions en français, alors assurez-vous de sélectionner le bon canal, s'il vous plaît.

[Français]

Monsieur Veale, vous avez parlé de problèmes techniques, de problèmes structurels et de problèmes politiques, mais vous n'avez pas eu le temps de préciser votre pensée relativement aux problèmes politiques.

Je vous donne donc le temps de terminer ce que vous aviez à dire à cet égard.

[Traduction]

**Timothy Veale:** Je vous remercie de me donner l'occasion d'approfondir ce dont je veux vous faire part. Je vous suis reconnaissant de cette question.

Je n'ai pas eu l'occasion de terminer certains points sur ce que nous percevons comme étant des solutions. Régler les problèmes techniques et les modes de scrutin inefficaces pourrait nous permettre d'atteindre des taux de participation électorale comparables à ceux des Américains, par exemple, qui votent huit fois plus que nous. Mais même ces résultats sont inférieurs à 10 %, alors je ne suis pas tout à fait convaincu que ce soit simplement un problème technique. Je pense que c'est davantage un problème structurel.

Comme nous le voyons dans les pays européens que j'ai mentionnés, le taux de participation électorale est 35 fois plus élevé que

le nôtre. Je crois que c'est attribuable à la représentation dont les citoyens bénéficient dans leur parlement respectif. Le fait de régler le manque de représentation et de nous donner des députés qui nous représentent directement modernise notre démocratie et peut ajouter une force inexploitée — une force financière, une force géopolitique — dans nos efforts d'édification de notre pays.

Je pense que les deux premiers problèmes d'ordre technique et structurel peuvent être relativement faciles à régler. Ce sont les barrières politiques, comme je l'ai rapidement mentionné plus tôt, et j'espère que notre dialogue actuel nous aidera à commencer à surmonter ces barrières. C'est juste une question de volonté. Nous l'avons vu. Les données le corroborent. Il faut du changement. Je pense que le Canada n'en sera que meilleur. Notre pays se portera mieux si nous nous en soucions.

Vous savez, un précédent a été établi. Nous ne réinventons pas la roue. Plus d'une dizaine de pays dans le monde l'ont déjà fait. Je viens d'en nommer trois. Il y a un précédent.

[Français]

**L'hon. Élisabeth Brière:** Merci beaucoup.

Monsieur Veale et monsieur Scuka, vous avez tous deux mentionné que le taux de participation électorale chez les personnes d'autres nationalités, comme les Français, les Italiens et les Portugais, était beaucoup plus élevé que le nôtre.

Pensez-vous que des raisons autres que les raisons techniques et structurelles expliquent cela? Pensez-vous que les gens de ces nationalités ont une plus grande volonté d'exercer leur droit de vote même s'ils sont à l'étranger?

• (1125)

[Traduction]

**Timothy Veale:** Monsieur Scuka, voulez-vous prendre la parole?

**Daniel Scuka:** D'accord.

Pour prendre un peu de recul, nous n'en sommes qu'au début du droit de vote sans restriction des Canadiens à l'étranger et de leur capacité à exercer ce droit. Cela ne fait que quelques années, et il y a eu quelques cycles électoraux depuis 2019. Je suis prêt à parier qu'un grand nombre de Canadiens qui vivent à l'étranger — et ce nombre ne fait qu'augmenter en raison de l'engagement du Canada dans le monde, un engagement fort nécessaire d'ailleurs — ne savent pas et n'ont pas confiance que leur vote compte. Nous constatons qu'au Canada, de nombreux électeurs ont l'impression que leur vote ne fait pas de différence, alors qu'ils vivent dans leur propre circonscription.

Je pense que cela prendra du temps. Élections Canada, les politiciens de toutes les allégeances et de tous les partis ainsi que les candidats devront consacrer des efforts pour sensibiliser les Canadiens qui vivent à l'étranger. Il faudra qu'un candidat remporte une élection et déclare: « J'ai remporté cette élection parce que j'ai obtenu des votes des Canadiens à l'étranger. Leur vote a vraiment fait une différence. » Il faudra que ce scénario se produise.

Ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est de commencer ce processus, de renforcer ce qu'Élections Canada peut faire et de sensibiliser les gens. M. Veale et moi sommes déterminés à sensibiliser nos concitoyens canadiens — nous ne sommes que de simples électeurs, nous n'avons rien de spécial —, et les gens doivent assumer une part de responsabilité dans leur propre vote et exercer leur droit.

Aux dernières élections, j'ai été très impressionné par la forte présence numérique d'un candidat de ma circonscription qui était déjà bien établi lorsque le bref d'élection a été émis. Ce candidat n'a pas eu à créer un nouveau canal pour atteindre les électeurs à l'étranger. J'ai su qui était ce candidat il y a quelques jours. Les autres candidats n'avaient pas cela.

Nous devons également sensibiliser les candidats en leur disant: « Vous avez un grand nombre d'électeurs qui vivent en dehors du pays. Vous devez trouver un moyen de les rejoindre, tout comme vous devez rejoindre tous les autres électeurs de votre circonscription. »

**Le président:** Merci.

[Français]

Madame Normandin, la parole est à vous pour six minutes.

**Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être des nôtres, surtout que, dans le cas de M. Veale, il est tard, puisqu'il témoigne à partir de Hong Kong.

Ma première question s'adresse à M. Scuka.

Vous avez dit que, dans certains cas, on avait de la difficulté à établir la dernière adresse de résidence d'un citoyen canadien. J'aimerais que vous nous parliez plus en détail du genre de preuves demandées pour établir la dernière adresse de résidence et la dernière circonscription de résidence d'un citoyen.

[Traduction]

**Daniel Scuka:** En principe, c'est un processus simple, et M. Veale le sait aussi. Sur le formulaire mentionné plus tôt que vous remettez à Élections Canada, vous déclarez simplement quelle était votre dernière adresse.

Pour un Canadien qui a récemment quitté le Canada, c'est un processus très clair et très simple. Je ne vis plus au Canada depuis 1994. Ma dernière adresse au Canada est celle lorsque j'ai vécu deux années à Ottawa, lorsque j'étais un membre des Forces canadiennes stationné au Quartier général de la Défense nationale. Mon adresse était à Ottawa-Centre.

C'est le seul moment dans ma vie, pendant deux ans, où j'ai été à Ottawa-Centre. Pendant ces deux années, j'étais stationné à Ottawa. J'ai déménagé. Je n'ai pas d'amis à Ottawa. J'ai probablement quelques camarades ou quelqu'un que je pourrais trouver.

J'ai grandi à Beaches-East York. C'est là où je vais. C'est le centre de Toronto. Ma famille y vit. Mes amis y vivent. Je connais les candidats. Je connais certains des enjeux sur le terrain. Je ne sais pas ce qui préoccupe les électeurs d'Ottawa-Centre. Ils doivent avoir des préoccupations, mais je n'ai aucune idée de quoi il s'agit.

J'ai été en mesure de communiquer avec des fonctionnaires d'Élections Canada, et parce que je n'ai vécu à Ottawa-Centre que pendant deux ans, j'ai rédigé une longue lettre. Ils ont accepté que j'indique la dernière adresse où j'ai vécu à Beaches-East York. C'était la maison où ma mère... où j'ai grandi. Elle est décédée il y a de cela de nombreuses années. La maison a été vendue il y a longtemps. Je n'ai plus de lien à cette maison. Je suis allé courir en mai, lorsque j'étais de retour au Canada, et je me suis rendu dans la rue pour regarder la maison. Elle me semble étrange aujourd'hui.

La maison avec laquelle j'ai un lien est celle où mon oncle vit. C'est là où je séjourne lorsque je viens à Toronto. J'ai donc demandé à des fonctionnaires d'Élections Canada si je pouvais changer d'adresse, dans la même circonscription. Une dizaine de courriels ont été échangés. Ils étaient très perplexes et m'ont demandé pourquoi je voulais changer d'adresse. J'ai dit que s'ils m'envoyaient quelque chose, je ne connaissais personne qui vivait à mon ancienne adresse.

Ce que je veux dire, sans vouloir entrer dans des détails obscurs, c'est que lier mon vote à un lieu avec lequel je n'ai aucun lien et où il n'existe aucun mécanisme pour changer... Aux États-Unis, mon épouse est une électricienne américaine, et une fois par an, elle peut changer de district au sein de son État, car les choses changent.

Si vous voulez que je m'intéresse aux candidats, en tant qu'électeur, et si vous voulez que je m'intéresse à une région du Canada parce que j'y suis attaché, veuillez faire en sorte que ce soit la circonscription avec laquelle j'ai un lien.

Merci.

● (1130)

[Français]

**Christine Normandin:** J'ai une sous-question à vous poser, si vous me le permettez.

Vous avez mentionné que votre conjointe peut changer son lieu d'attachement une fois par année. À votre avis, n'y a-t-il pas un risque qu'on commence à choisir les circonscriptions qui nous conviennent? Comme nous l'avons vu lors de la dernière élection, tous les votes comptent. Un seul vote peut changer les choses.

Selon vous, quel mécanisme de protection pourrait empêcher ce genre de choix lorsque le vote est serré?

[Traduction]

**Daniel Scuka:** Puis-je demander à mon ami, M. Veale, de répondre à cette question?

[Français]

**Christine Normandin:** Bien sûr.

[Traduction]

**Timothy Veale:** Absolument. Je pense qu'il existe de nombreuses possibilités pour mettre en place des mesures de protection afin d'éviter le problème que vous avez décrit.

En fait, je pense que les mesures de protection qui sont en place pour éviter cette situation pour les résidents canadiens devraient fonctionner pour les non-résidents canadiens. Je ne sais pas ce qui empêche les résidents canadiens à faire de même. Je m'attendrais à ce qu'une mesure comparable fonctionne tout aussi bien.

[Français]

**Christine Normandin:** L'adresse d'un résident canadien est généralement consignée dans les systèmes gouvernementaux. C'est à cette adresse qu'ils reçoivent les documents liés aux différentes prestations, par exemple. L'adresse du domicile est donc beaucoup plus facile à établir que la dernière adresse ou l'adresse d'intérêt d'un citoyen non résident.

J'essaie de voir de quelle façon il pourrait y avoir des garde-fous similaires entre les deux. Quels pourraient être les garde-fous pour des gens qui vivent à l'étranger, dans la mesure où ça ne peut pas être les mêmes?

[Traduction]

**Timothy Veale:** Je vous remercie de cet aspect additionnel à votre question. Merci.

Je ne pense toujours pas que ce soit un défi difficile à relever. S'il y a une adresse plus récente qui inscrit les résidents canadiens, je pense qu'il serait possible d'établir quelque chose de semblable pour ceux qui ont récemment vécu au Canada ou qui sont sur le point de partir. Il ne devrait pas être trop difficile pour Élections Canada — si c'est l'autorité responsable — ou pour un organisme gouvernemental d'établir un ensemble de critères en fonction de certaines recommandations formulées par un comité comme le vôtre. Vous pourriez dire: « Nous aimerions établir les mesures de protection suivantes. Il faut fournir la preuve physique d'une adresse récente. Ce pourrait être une facture pour un paiement quelconque lié à une adresse résidentielle. » Je pense que des mécanismes de la sorte fonctionnent pour les résidents canadiens. Je pense que dans le monde actuel de plus en plus mondialisé, où il y a une plus grande mobilité, un plus grand nombre de Canadiens qui déménagent à l'étranger, reviennent... Je ne pense pas qu'il serait difficile d'établir l'adresse la plus récente d'une personne par une preuve physique. Je pense que ce ne serait pas un défi très difficile à surmonter, mais c'est un défi important.

• (1135)

**Le président:** Je vous remercie.

[Français]

Merci beaucoup, madame Normandin.

[Traduction]

Nous allons maintenant céder la parole aux conservateurs.

Monsieur Van Popta, vous disposez de cinq minutes, je vous prie.

**Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être ici à un moment peu opportun pour eux. Nous vous sommes reconnaissants de votre participation, plus particulièrement compte tenu du faible intérêt que semblent manifester les Canadiens à l'étranger pour participer à notre système électoral.

Monsieur Veale, j'ai griffonné à la hâte les statistiques que vous nous avez données à propos du taux de participation électorale parmi les Canadiens à l'étranger. Je pense que vous avez dit qu'il y a cinq millions de Canadiens à l'étranger et que 72 % ont le droit de voter. Je ne conteste pas ce chiffre. Il est probablement fiable. Il y a donc 3,6 millions d'électeurs potentiels, et seulement 100 000 se donnent la peine de faire les démarches pour participer au système électoral. Vous comparez ce taux à celui d'autres pays, mais je veux m'assurer que lorsque vous nous comparez à d'autres pays, vous comparez des pommes avec des pommes.

Je vais maintenant aborder une affaire récente de la Cour suprême du Canada que vous avez mentionnée. C'était la décision Frank de 2019, où la Cour suprême du Canada a jugé inconstitutionnelle la disposition de la Loi électorale du Canada qui interdit aux Canadiens qui résident à l'étranger depuis plus de cinq ans de voter. Cette disposition a été jugée inconstitutionnelle. Par un simple trait de plume, un million d'électeurs additionnels ont été ajoutés à la liste électorale. Cela ne signifie pas qu'un million de

Canadiens qui résident à l'étranger participent à notre système politique.

Monsieur Veale, lorsque vous comparez les statistiques canadiennes aux statistiques, par exemple, des États-Unis ou de certains pays européens que vous avez mentionnés, quelles sont les règles de ces pays concernant la participation des citoyens à l'étranger dans le système électoral? Est-ce ouvert à tous, ou y a-t-il des restrictions? Le savez-vous?

**Timothy Veale:** J'aimerais pouvoir vous répondre de manière précise. Je vous remercie de la question; elle est excellente. Je n'ai pas de réponse précise à vous donner sur les règles de ces pays. Pour revenir à ce que M. Scuka a dit plus tôt, j'ai observé que leur participation a augmenté au fil du temps — au cours des décennies —, et nous ne faisons qu'entamer les discussions à ce sujet. C'est une idée dont on a très peu parlé.

Quant à savoir qui exactement peut voter ou non parmi la diaspora des pays cités, je ne le sais malheureusement pas. J'aimerais pouvoir vous le dire.

**Tako Van Popta:** Je vous remercie.

Je vais céder la parole à mon collègue, M. Calkins, qui a une question connexe.

Merci.

**Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC):** La plupart des Canadiens savent que lorsqu'ils font leur déclaration de revenus, ils ont l'option de communiquer leur lieu de résidence et d'autoriser l'ARC à transmettre cette information à Élections Canada. Je suppose que vous êtes tous les deux au courant de cela?

**Timothy Veale:** Oui.

**Daniel Scuka:** Oui.

**Blaine Calkins:** Cela a en grande partie remplacé la notion de recensement de personnes pour les élections depuis de nombreuses années.

Je ne me souviens plus lequel d'entre vous a soulevé le fait que les États-Unis ont un taux de participation électorale plus élevé parmi leurs citoyens qui vivent à l'étranger. Pour répondre honnêtement à la question que mon collègue, M. Van Popta, vient de poser, les États-Unis imposent la citoyenneté, et non la résidence. Je ne vais pas vous demander quand nous paierons nos derniers impôts au Canada, mais si nous voulons comparer le taux de participation électorale dans différents pays, nous ne devrions peut-être pas nous comparer à un pays qui impose la citoyenneté à un pays qui impose la résidence, ce que fait le Canada.

Je suis curieux. Y a-t-il un autre pays qui fait ce que le Canada fait et qui a un meilleur taux de participation électorale? Vous avez mentionné le Portugal. Je pense que vous avez dit que le Portugal, et la France aussi, si je ne m'abuse, ont des systèmes différents. Je suis curieux de connaître votre position sur le choix des États-Unis, alors que les citoyens qui résident à l'étranger paient des impôts au gouvernement fédéral américain et que les Canadiens qui vivent à l'étranger n'en paient pas.



• (1140)

**Le président:** Avant de répondre à cette question, vos cinq minutes sont écoulées. J'allais ajouter une minute à la fin de la série de questions, alors si cela vous convient, je peux vous l'accorder maintenant. Je vais demander aux témoins si l'un d'entre vous souhaite prendre la minute entière ou la diviser en deux 30 secondes. Je vous en serais reconnaissant.

**Daniel Scuka:** Voulez-vous intervenir, monsieur Veale?

**Timothy Veale:** Oui. Je serais ravi de répondre à cette question.

En ce qui concerne l'argument de comparer des pommes avec des pommes, je suis tout à fait d'accord. Je peux vous confirmer qu'en France, les citoyens français sont imposés en fonction de la résidence et non pas de la citoyenneté, tout comme au Canada, et pourtant, ils ont cette tradition de représentation à l'étranger. Par conséquent, je crois que la France a un taux de participation électorale beaucoup plus élevé.

Par ailleurs, je pense qu'il y a une référence directe à un sujet qui doit être soulevé à propos de la représentation sans imposition. Est-ce exact? Faut-il examiner cette question? Absolument.

Les Français y parviennent. Les Américains ont une représentation et une participation plus élevées que nous. Je pense que le Canada devrait explorer des modèles d'imposition justes pour les Canadiens non résidents. Je pense que cela doit être considéré comme faisant partie intégrante de la conversation plus générale.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Kayabaga. La même offre que j'ai faite aux conservateurs s'applique si vous voulez utiliser la minute supplémentaire. Sinon, je peux l'offrir au prochain libéral qui prendra la parole.

Allez-y, je vous prie.

**L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais également remercier nos témoins d'être ici et d'avoir pris les dispositions nécessaires pour participer à cette discussion.

Je vais revenir sur la discussion concernant l'imposition et les exigences que doivent respecter les citoyens canadiens par rapport à celles qui s'appliquent aux Canadiens qui font partie de la diaspora à l'étranger. Quelle serait la logique ou la raison de faire cet investissement si les exigences ne sont pas les mêmes pour tous les Canadiens?

L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre à cette question.

**Daniel Scuka:** Puis-je répondre?

Je vous remercie de la question. C'est une excellente question, et un sujet très important.

Je commencerai par souligner qu'au Canada, il y a toujours eu imposition lorsqu'un événement imposable survient. Vous et moi payons la TPS ou la TVH lorsque nous achetons un bien ou un service. Si nous n'achetons pas de bien ni de service, nous ne payons pas la TPS, la TVH et ainsi de suite. Toutes les taxes sont liées à un événement imposable.

La difficulté, pour harmoniser davantage le régime du Canada à celui des États-Unis, si c'est vraiment ce que nous voulons, c'est de définir ce qu'est l'événement imposable lorsqu'un Canadien ou une Canadienne s'expatrie en raison de son emploi, de sa famille ou

d'un engagement à l'étranger. Je pense que nous pouvons présumer que c'était une bonne chose, sans trop entrer dans les détails. Il faut définir quel est l'événement imposable qui s'est produit. C'est différent, comme vous venez de le mentionner, de la situation d'un Canadien ou d'une Canadienne qui reste dans sa circonscription.

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Je peux reformuler ma question un peu.

Je crois que c'est M. Veale qui a parlé de représentation sans équité fiscale et sans imposition des Canadiens vivant à l'étranger. Aidez-moi à comprendre en quoi le système est équitable pour les Canadiens qui sont représentés parce qu'ils paient de l'impôt.

**Daniel Scuka:** Je peux répondre à cette question de deux façons.

Tout d'abord, il faut respecter la décision de la Cour suprême du Canada. C'est très clair. La résidence n'a aucune incidence sur le droit de vote.

Cette décision, comme l'a déjà expliqué un des membres du Comité, est une décision extrêmement puissante. Elle ne laisse aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit quant à la séparation entre le droit de vote et... Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, c'est un élément fondamental de la citoyenneté canadienne et, je pense, de l'identité canadienne.

Pour revenir à votre question, toutefois, prenez ma sœur. Elle est décédée récemment. Pendant sa vie, elle vivait à Peterborough, en Ontario. Elle n'avait pas d'emploi. Elle était handicapée. Elle recevait de l'aide sociale pour les personnes handicapées de l'Ontario. Elle ne payait pas d'impôt. Elle n'avait aucun revenu. Elle ne payait de taxes à personne au Canada, sauf la TPS si elle achetait un café chez Tim Hortons. C'est un détail. Ce que je veux dire, c'est qu'elle pouvait voter. Quel est l'événement imposable qui était attendu d'elle ou qui aurait dû l'être pour prouver qu'elle était admissible à voter et que je ne... Voyez-vous ce que je veux dire?

Encore une fois, c'est un argument classique: il faut contribuer pour être un électeur. Attendez un instant. Pour quoi voudriez-vous que je paie de l'impôt? Vous pourriez me dire que tous les Canadiens doivent payer de l'impôt parce qu'ils sont Canadiens et qu'ils bénéficient de tous les ordres de gouvernement et de tout ce qu'ils font pour eux. C'est fantastique, mais on entre sur le terrain glissant de la taxe de vote, et je pense qu'aucun d'entre nous ici ne veut s'aventurer sur ce terrain.

C'est important, comme M. Veale l'a mentionné. Je vous renvoie à ses commentaires. C'est une question très importante, mais complexe, et je n'ai pas de réponse claire à vous donner.

• (1145)

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Oui. Je vous remercie.

Si vous me le permettez, j'aimerais revenir à la question de l'attachement à l'endroit où l'on vote. Vous avez dit avoir vécu à Ottawa lors de votre dernière affectation ici, mais être plus attaché à une circonscription dans le coin de Toronto-Centre. C'est là où vous considérez avoir du lien, parce que vous avez de la famille là-bas, des amis et j'imagine même des parents. Que se passera-t-il si vos parents quittent Toronto-Centre? Comment peut-on voter en fonction de l'attachement plutôt que de l'adresse réelle?

Quels autres outils pourrions-nous utiliser pour déterminer où le vote de la personne comptera et sur quelles questions elle votera? Combien de Canadiens qui vivent à l'étranger prêtent attention aux enjeux d'actualité au Canada, surtout pour ce qui est des menus détails des enjeux locaux? Les Canadiens vivant à l'étranger veulent-ils seulement participer aux élections fédérales ou veulent-ils aussi participer à des choses beaucoup plus locales, comme les élections municipales?

**Le président:** C'était une très longue question...

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Je suis désolée.

**Le président:** ... mais je vais permettre une réponse très brève parce que le temps est écoulé.

**Daniel Scuka:** Je vais répondre en une minute, puis je céderai la parole à mon ami, M. Veale.

**Le président:** Ce sera seulement vous, et nous passerons à autre chose, mais merci.

Allez-y.

**Daniel Scuka:** Très brièvement, je vais vous renvoyer à M. Veale. Il propose la création de sièges à la Chambre des communes qui seraient réservés pour les électeurs à l'étranger, justement pour éliminer les problèmes que vous venez d'évoquer comme l'attachement, la représentation géographique, puis l'engagement ou la participation aux événements locaux ou même hyperlocaux.

**Le président:** Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Merci beaucoup.

Madame Normandin, vous avez trois minutes et demie.

[Français]

**Christine Normandin:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Veale, mais je lui en serais reconnaissante si M. Scuka pouvait compléter les réponses par la suite.

Monsieur Veale, vous avez discuté de la possibilité d'avoir un modèle de représentants basé sur le modèle utilisé en France en ce qui a trait aux citoyens qui vivent à l'étranger. Je sais que, en France, c'est souvent regroupé par région. Par exemple, les Français habitant la grande région de l'Asie-Pacifique ont une représentante.

J'aimerais que vous nous parliez d'un aspect précis du modèle que vous auriez tendance à préconiser.

Si 4 millions de citoyens canadiens habitent à l'étranger et si les circonscriptions devaient avoir une taille équivalente à celles que nous avons ici, soit environ 90 000 électeurs par circonscription, cela voudrait dire qu'il y aurait 45 circonscriptions de plus. Le taux de participation des Canadiens qui vivent à l'étranger est de seulement 1 %, ce qui est loin de ce qui se passe ici. Cela voudrait dire qu'un candidat électoral pourrait remporter une circonscription en ayant obtenu seulement une poignée de voix.

J'aimerais que vous nous parliez de la répartition des circonscriptions pour les citoyens qui vivent à l'extérieur du pays. Est-ce que ce serait réparti selon les grandes régions géographiques? Est-ce que le nombre d'électeurs y serait beaucoup plus grand que 90 000? Qu'aviez-vous en tête?

• (1150)

[Traduction]

**Timothy Veale:** Tout d'abord, je vous remercie de cette question, une question très pratique et importante.

Je miserais avant tout sur la géographie plutôt que sur la population, bien qu'il faille tenir compte des deux et trouver un équilibre.

Par exemple, près de 400 000 Canadiens vivent dans la ville où je me trouve actuellement, Hong Kong, comme je l'ai déjà mentionné. Si les circonscriptions étaient uniquement établies en fonction de la population dans les diverses régions du monde, il pourrait y avoir un nombre disproportionné de sièges pour les gens d'ici, ce qui aurait des avantages et des inconvénients, selon le point de vue de chacun.

Je pense qu'au début, au moins, il vaudrait mieux éviter cela, c'est-à-dire que les circonscriptions soient réparties selon les régions géographiques, qu'elles ne regroupent pas nécessairement toutes le même nombre d'habitants, mais qu'elles soient découpées en collaboration avec différents groupes (des comités comme celui-ci, par exemple, ou un comité semblable) afin d'assurer une bonne représentation géographique.

L'idée même des Canadiens à l'étranger renvoie à la planète entière, et il doit y avoir une représentation de tout un éventail de populations dans un nombre relativement équitable de régions de la planète.

[Français]

**Christine Normandin:** Monsieur Scuka, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

**Daniel Scuka:** Je dirais simplement qu'à première vue, je suis tout à fait d'accord. La géographie est probablement le premier facteur à privilégier. D'autres pays, comme la France, ont résolu le problème. Ma cousine à Toronto est mariée à un citoyen qui a la double nationalité canadienne et française. Ses filles et lui, qui vivent au centre-ville de Toronto, se rendent au consulat français chaque fois qu'il y a une élection et un vote. Si la France peut régler ce problème, nous le pouvons aussi.

**Le président:** Monsieur Jackson, vous avez cinq minutes.

**Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être ici aujourd'hui.

Je dois admettre que j'ai moi-même fait une petite recherche sur Google au sujet de la France, parce que ce n'est pas ce dont je pensais que nous parlerions aujourd'hui, à savoir la possibilité que des députés représentent les Canadiens vivant à l'étranger.

Je crois comprendre que la France a 11 députés, quel que soit le titre équivalent, qui sont élus pour représenter les électeurs de diverses régions du monde. Je serais très curieux de mieux comprendre ce que vous envisagez exactement dans le contexte canadien.

Vous avez dit que 400 000 Canadiens vivent à Hong Kong. Y a-t-il un nombre particulier de députés étrangers que vous proposeriez si le gouvernement entreprenait ce travail, et comment les répartiriez-vous dans le monde? Je serais vraiment curieux de savoir combien il y en aurait exactement et quelles régions ces gens devraient représenter, selon vous.

**Timothy Veale:** C'est une autre excellente question pratique. Je pense qu'il faudrait commencer par procéder à un recensement fiable des Canadiens vivant à l'étranger, et différents modèles pourraient être envisagés pour cela. Pour ce qui est de l'approche française, sans savoir de mémoire combien de sièges ils ont dans l'équivalent de leur Parlement, je pense qu'il faudrait réfléchir au pourcentage de sièges qui seraient ajoutés à la Chambre des communes, à Ottawa.

Comme je l'ai mentionné, le nombre de Canadiens vivant à l'étranger équivaudrait à la population de la cinquième province en importance au Canada. Je ne propose pas que nous ayons autant de sièges. Ce n'est pas du tout ce que je dis. Mais il ne serait que justice que nous bénéficions d'une certaine représentation. Nous n'en avons aucune. Personne ne sollicite nos votes. Diverses décisions sont prises pour nous et à notre sujet, et elles ont une incidence sur nous et sur nos enfants — sur mes enfants. Nous avons besoin de voix à la table, à des tables comme celle à laquelle vous siégez. Nous n'en avons tout simplement pas.

Nous n'avons pas besoin d'un nombre trop ambitieux de sièges pour représenter des circonscriptions à l'étranger. Je pense simplement qu'il serait pertinent d'en avoir un nombre minimal équitable.

• (1155)

**Grant Jackson:** Bien sûr.

Monsieur Scuka, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet également?

**Daniel Scuka:** Je suis tout à fait d'accord avec M. Veale. J'ajouterais que les 400 000 personnes qui vivent à Hong Kong forment probablement la plus grande population de Canadiens dans une même région géographique. Oui, ce groupe de Canadiens pourrait avoir deux ou trois sièges. Je ne sais pas ce que fait Élections Canada quant au nombre moyen d'électeurs par circonscription sur le territoire géographique du Canada à l'heure actuelle.

Il y a des Canadiens partout dans le monde, y compris en Europe de l'Ouest et en Afrique, un très grand nombre de Canadiens travaillent dans le domaine de l'aide en Afrique et en Asie du Sud-Est. Vous pourriez faire le tour et probablement faire des regroupements qui équivaudraient, d'une manière ou d'une autre, comme l'a dit M. Veale, à la population par circonscription au Canada. Il y aurait 12 ou 14 nouveaux sièges à la Chambre des communes. Ce ne serait pas du tout une mauvaise chose.

**Grant Jackson:** Je crois comprendre que la composition de la Chambre des communes est prescrite par la Constitution elle-même. Pensez-vous que cela nécessiterait une modification constitutionnelle?

**Timothy Veale:** Pas nécessairement. Bien sûr, il faudrait en tenir compte. Vous avez soulevé la question. Il faut en tenir compte. Selon mon interprétation, ce n'est pas une certitude.

**Grant Jackson:** Monsieur Scuka, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**Daniel Scuka:** Je n'en ai aucune idée, alors je ne peux pas faire de commentaire, mais vous avez soulevé un point important: le vote des Canadiens à l'étranger est étroitement lié à la démocratie elle-même au Canada. Ce n'est pas quelque chose à rejeter du revers de la main. Cela nous ramène à tout le débat public et national qui a eu cours ces dernières années sur le système uninominal majoritaire à un tour par rapport à d'autres méthodes. Tout cela est lié. Cela paraît simple en surface, mais tout à coup, on se rend compte que c'est très complexe en dessous.

Mais non, je suis désolé, je ne sais pas quelle incidence cela aurait. Je sais que pour changer la façon dont Élections Canada recevrait les votes, pour apporter un changement technique, il faudrait sûrement une modification législative. Je ne sais pas trop s'il faudrait modifier la Loi constitutionnelle pour changer le nombre de sièges à la Chambre.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Jackson.

Monsieur Louis, vous avez cinq minutes.

**Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.):** Merci aux deux témoins.

Je pense que nous entendons aujourd'hui que c'est en votant que les Canadiens peuvent se faire entendre et que chaque vote mérite d'être pris en compte. Les électeurs méritent d'avoir un véritable moyen équitable de participer à notre démocratie. Nous constatons que c'est vrai aussi pour les Canadiens qui vivent à l'étranger. Il y a des gens qui servent notre pays, étudient, travaillent ou peut-être même s'occupent de membres de leur famille à l'étranger. Comme nous le voyons aujourd'hui, ils ont encore des liens étroits avec le Canada, et je crois qu'il s'agit d'une discussion importante sur leur capacité de voter et l'accessibilité du vote.

Nous voulons nous assurer que le vote est sécuritaire, fiable et inclusif. Cela fait partie de la logistique, et c'est une question d'intégrité démocratique.

Je remercie les témoins, M. Veale et M. Scuka, de leurs témoignages de différentes régions du monde. Nous avons une discussion entre Ottawa, Hong Kong et l'Allemagne en ce moment. Je vous remercie de prendre le temps d'être là pour défendre votre cause.

Pour récapituler, concernant les chiffres, vous dites que cinq millions de Canadiens vivent à l'extérieur du Canada, qu'environ 100 000 troupes ont été demandées et qu'environ la moitié d'entre elles ont été retournées. Cela représente un taux de participation d'environ 1,7 %.

Je suis heureux que nous parlions de ces obstacles. On passe de 5 millions à 100 000 troupes demandées, dont la moitié ont été retournées, pour un faible taux de participation...

Je cherchais une façon de commencer, alors je vais commencer par M. Veale.

Je sais que vous recommandez l'inscription précoce. Vous dites qu'il ne faut pas attendre le déclenchement d'une élection.

Y a-t-il des améliorations qui pourraient être apportées lorsque des Canadiens quittent le Canada, afin qu'ils puissent s'assurer d'être inscrits à la liste électorale avant même le déclenchement d'une élection?

**Timothy Veale:** C'est une excellente question.

Dans le processus d'inscription comme non-résident, il pourrait très facilement y avoir un volet du questionnaire ou du sondage envoyé aux Canadiens qui déménagent à l'étranger, qui leur donnerait la possibilité de fournir à Élections Canada tous les renseignements utiles pour faire augmenter les taux de participation aux prochaines élections. Je pense que ce serait une très petite solution technique simple. Cela devrait contribuer à faire augmenter la participation électorale.

• (1200)

**Tim Louis:** Je vous remercie. C'est ce que je cherche, de petites solutions techniques comme cela, qui peuvent déjà faire augmenter un peu les pourcentages.

Serait-il utile, alors, si une personne est inscrite, que l'ambassade ou Élections Canada puisse communiquer avec elle à l'approche d'une élection ou en continu, afin que les gens sachent qu'ils sont toujours inscrits à la liste électorale?

**Timothy Veale:** Oui, absolument. C'est une autre excellente question.

Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir une meilleure coordination technique, disons entre l'Agence du revenu du Canada qui apprend que je suis non-résident aux fins de l'impôt, et Élections Canada. Cette coordination entre les organismes, lorsque l'un apprend que je déménage à l'étranger... Ces renseignements sont communiqués entre les organismes. Il serait donc plus facile d'être automatiquement contacté lorsqu'une élection est déclenchée.

Encore une fois, ce n'est qu'une question de coordination technique. Ce serait un petit pas en avant, modeste, mais important.

**Tim Louis:** C'est ce que je demande.

Monsieur Scuka, vous avez mentionné que vous avez dû envoyer par la poste un document papier pour obtenir un document du Canada. Voyez-vous comment cela pourrait être amélioré?

Vous avez dit qu'il serait possible de gagner du temps si l'on transmettait l'information et qu'on obtenait la réponse par voie numérique.

**Daniel Scuka:** Bien sûr, absolument. J'ai un compte à la Banque Royale. Je peux m'y connecter n'importe quand, je peux virer de l'argent, payer des factures, emprunter de l'argent. J'ai un compte chez Service Canada. Je peux m'y connecter n'importe quand pour voir quelle est mon estimation du RPC. J'ai un compte à Revenu Canada.

Pourquoi ne pourrais-je pas avoir un compte chez Élections Canada? Je n'aurais alors qu'à me connecter pour m'assurer que mes renseignements sont à jour et qu'il y a un crochet vert pour indiquer que je suis sur la liste électorale internationale. Lorsque les pro-

chaines élections seront déclenchées, je recevrais un courriel ou quelque chose du genre, puis je recevrais le bulletin de vote électroniquement, que j'imprimerais avec mon imprimante là-bas, je désignerais le candidat de mon choix et renverrais le tout par la poste, bien à l'avance — et on revient aux arbres morts.

Élections Canada pourrait faire beaucoup de choses, je pense, dans le cadre législatif actuel ou peut-être au moyen de quelques petits changements législatifs mineurs.

De plus, j'aimerais vraiment qu'Élections Canada informe tous les candidats de toutes les circonscriptions du nombre d'électeurs qui vivent à l'étranger et de la façon de communiquer avec eux par voie électronique. C'est quelque chose qu'Élections Canada fait déjà. Beaucoup de gens dans cette salle ont été candidats, vous le savez mieux que moi. Vous obtenez la liste des électeurs, votre campagne obtient la liste des électeurs, et vous êtes autorisé par la loi à communiquer avec eux parce que vous vous portez candidat et que vous voulez leur faire part de votre vision, de vos messages et de vos politiques. Cela devrait absolument être permis pour les électeurs à l'étranger également.

Encore une fois, comme je l'ai dit plus tôt, cela permettrait de lancer le cycle probablement long et vertueux, qui consiste à faire en sorte que les candidats communiquent avec de plus en plus de Canadiens, qu'ils les mobilisent de plus en plus, qu'ils portent de plus en plus attention aux votes qui pourraient influencer les élections dans leur circonscription. C'est le cycle vertueux.

Il y a des choses concrètes qu'Élections Canada pourrait faire dès maintenant. Ce sont les experts techniques qui sauront si cela nécessite des changements réglementaires ou législatifs.

**Le président:** Merci beaucoup.

Cela met fin à notre séance.

J'aimerais remercier nos deux témoins de leur présence.

Je vais suspendre la séance le temps que nous passions à huis clos pour la prochaine partie de la réunion.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>